



Les conditions d'une reprise des activités physiques et ludiques au RCT Association

La Ministre des Sports a confirmé la reprise du sport en club ou en association, à compter du 11 mai 2020, en insistant sur le fait qu'il conviendra de respecter des règles sanitaires strictes, pour la réussir au mieux.

Le Ministère des Sports a proposé de structurer la reprise des associations sportives et fédérales, « en trois phases » :

1 – 1^{ère} phase : du 11 mai au 15 juin, les associations sportives qui souhaitent participer à la reprise des écoles pourront reprendre leurs activités. Charge à elles d'offrir leurs services aux écoles des communes dans lesquelles elles sont présentes pour permettre le dédoublement des classes (une partie de la classe fera cours pendant que l'autre fera sport).

2 – 2^{ème} phase : à partir du 15 juin, « les associations qui le souhaitent pourront reprendre leurs activités par petits groupes ». Le ministère propose de limiter ces groupes à 30 participants.

3 – 3^{ème} phase : à compter du mois d'août, « retour à des activités classiques », toujours dans le respect des règles sanitaires et de distanciation sociale qui devraient être encore en vigueur.

Pour permettre cette reprise tant attendue la FFR propose d'accompagner ses clubs à l'aide d'un « plan » rigoureux. Conformément aux recommandations du haut Conseil de Santé publique, les objectifs de ce plan, qui a été validé par l'assureur fédéral et le ministère des Sports, sont de permettre une reprise des activités physiques et ludiques, en évitant les risques d'exposition au virus et en privilégiant les mesures de protection collective. Il sera présenté et expliqué mardi 19 mai 2020, par le président de la FFR, Bernard LAPORTE.

Afin de permettre sa bonne application, les Ligues vont désigner chacune un « Covid-Manager ». Ce « Covid-Manager régional » va être chargé d'adapter le plan de reprise à la situation régionale et d'en informer la FFR.

Un « Covid-Manager départemental ou sectoriel » sera pour sa part chargé de valider les projets de reprise des Clubs de la région.

Un « Covid-Manager de Club », va être désigné dans chaque club. Soutenu par son Conseiller Technique de Club, il sera l'interlocuteur privilégié de la FFR et de la Ligue.

Son rôle sera de :

- Définir le plan de circulation et les points d'hygiène (distributeur de gel hydroalcoolique, mouchoirs, poubelle etc.) et le communiquer au Covid Manager régional.
- Faire vérifier par l'entraîneur diplômé que toutes les préconisations sont respectées à chaque entraînement.
- Faire tenir à jour par l'entraîneur diplômé le listing nominatif du groupe d'entraînement dont il s'occupe.

Un protocole sanitaire en quatre phases a été défini. Il concerne :

1. L'hygiène,
2. Les Transport,
3. Les infrastructures,
4. L'organisation des entraînements.

Notre Association va s'attacher à :

1 – désigner le Covid-Manager du Club,

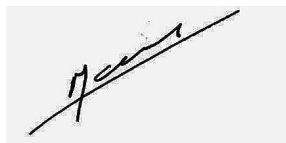
2 – préparer les consignes (respect du protocole sanitaire en 4 phases),

3 – obtenir l'accord des collectivités concernées concernant la réouverture et l'utilisation des installations sportives dans le respect des règles d'hygiène qu'elles ont mises en place au niveau de leurs infrastructures concernées.

Sachant que :

- Jusqu'à nouvel ordre toutes les installations hors terrain de jeu ne sont pas utilisables.
- Les vestiaires, douches, installations de restauration, club house et buvette doivent rester fermés.

Alex Massari

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alex Massari', is written over a light gray rectangular background.